Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501208-20251210-D116_25-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 10 décembre 2025

Le mercredi 10 décembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 4 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :
M. ROUAULT Jean-Claude ; M. RIO Guy ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; Mme SAUVEE Chantal ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; M. BUREAU Yannick ; M. DAVID Willy ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Absents :
M. PARET Michel ; M. LAMBARD Daniel ; Mme PANAGET Béatrice ; M. LAFROGNE Ronan ; Mme BORDAGE Christelle ; Mme RENEL Mélanie ; M. NANA Paul-Marcelin ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme LAMBARD Héloïse.

Procurations de vote :
Mme MORDELET Sandrine à Mme MALLIER Yvette
Mme LAMBARD Héloïse à Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Absents : 9
Procurations : 2
Votants : 20

****

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE LEONARD DE VINCI (BATI ET COUR)

N°116/25

Au regard des perspectives démographiques de la commune, le groupe scolaire Léonard de Vinci est appelé à évoluer pour mieux répondre aux conditions d'apprentissage, à l'accueil d'effectifs scolaires stables, voire en hausse, ainsi qu'à un accueil toujours important au centre de loisirs. Les locaux et les espaces extérieurs sont aujourd'hui occupés à 100 %.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501208-20251210-D116_25-DE

Afin d'améliorer la fonctionnalité des lieux, il est proposé de lancer un projet d'extension du groupe scolaire se déclinant de la manière suivante :

- Création d'une classe de maternelle supplémentaire pour adapter plus aisément les conditions d'accueil en fonction des variations d'effectifs de l'ensemble du groupe scolaire, et ainsi éviter d'avoir recours à une classe modulaire
- Restructurations intérieures à divers endroits de l'école maternelle pour permettre l'agrandissement de certains espaces :
    - la salle des maitres, devenue trop petite du fait de l'augmentation du nombre d'enseignants en maternelle,
    - les sanitaires pour un plus grand confort et une meilleure gestion des flux,
    - le local de stockage pour le rangement du matériel d'entretien et de gestion du linge,
    - la salle de pause du personnel communal ATSEM
    - la cour de l'école maternelle.

Sur ce dernier point, une réflexion est en cours avec Rennes Métropole afin que tout ou partie de l'Allée des Sports et de ses places de stationnement soit rétrocédé à la commune afin de l'aménager en espaces extérieurs propres à l'école (cour, espaces verts, parvis, etc.). Cet espace aujourd'hui bitumé et imperméabilisé pourra en outre être végétalisé.

Le coût total prévisionnel de l'opération est de 415 993 € HT. Le détail prévisionnel des dépenses et des recettes est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	
Objet	Montant
Marché de travaux	319 634,00 €
Maitrise d'œuvre	36 359,00 €
Etudes préalables	10 000,00 €
Contrôle technique/SPS	10 000,00 €
Agrandissement cour et végétalisation	40 000,00 €
TOTAL HT	415 993,00 €

RECETTES PREVISIONNELLES		
Financements	Montant	%
Etat - DETR	124 797,90 €	30%
Rennes Métropole - FMTE	124 797,90 €	30%
Fonds propres	166 397,20 €	40%
TOTAL HT	415 993,00 €	100%

Considérant que la réalisation de ces travaux d'agrandissement et de restructuration intérieure du groupe scolaire répond aux critères d'éligibilité du Fonds Métropolitain de Transition Ecologique (FMTE) de Rennes Métropole et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501208-20251210-D116_25-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et prévoit les crédits correspondants au budget primitif 2026 ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- sollicite auprès de Rennes Métropole la subvention la plus élevée possible au titre du FMTE ;
- sollicite auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR ;
- autorise Monsieur Le Maire à déposer les dossiers correspondants auprès de Madame La Présidente de Rennes Métropole et de Monsieur Le Préfet ;
- autorise Monsieur Le Maire à déposer les demandes d'autorisation au titre du code de l'urbanisme et du code de la construction et de l'habitation.

MAIRIE DE GEVEZE (Ille-et-Vilaine) 35

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT